

Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne Tél.: 04.42.26.59.15 • Fax: 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr



SIRET: 402 847 107 00024

TRUITES BAGUEES 2024 REGLEMENT

La Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique renouvelle pour 2022, son opération promotionnelle TRUITES BAGUEES.

Cette opération a pour objectif de promouvoir l'ouverture de la pêche en 1ère catégorie, de fidéliser les adhérents du département, en dynamisant l'ouverture du 09 mars 2024.

Peuvent participer à cette opération, toute personne mineure ou majeure étant adhérente d'une Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique affiliée à la Fédération des Bouches-du-Rhône.

Chaque participant devra avoir envoyé:

- 🖶 Une copie de sa carte de pêche,
- La baque prélevée sur la truite pêchée,
- Ses coordonnées complètes (adresse, téléphone, e-mail),
- 🖶 Lieu et date de la prise.

Au siège de la Fédération des Bouches-du-Rhône toutes ces informations avant le 22 Septembre 2024 le cachet de La Poste faisant foi.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

La remise des prix sera organisée au siège de la Fédération des Bouches-du-Rhône.

Les bagues ne sont pas cumulables. Chaque pêcheur ne pourra présenter qu'une seule bague.

Tout participant devra être présent pour le tirage au sort, sous peine d'annulation. (Sauf en cas de force majeure)